

Numéro de la section vétérinaire.	Numéro du district agricole.	NOMS des CANTONS.	Nombre des communes qui composent la section vétérinaire.	NOMS des COMMUNES.	NOM DU VÉTÉRINAIRE du gouvernement à qui le service est confié.	RÉSIDENCE.
36	11	Thuin. . . . .	14	Toutes les communes du canton.	Lebrun (P.-L.).	Thuillies.
37			9	Battignies. Binche. Buvinnes. Estinnes-au-Mont. Haine-Saint-Pierre. Haulchin. Ressaix. Waudrez. Veillereille-lez-Brayaux.	Lambot (L.-J.).	Binche.
38	11	Binche. . . . .	7	Anderlues. Carnières. Espinois. Leval-Trahegnies. Mont-Ste.-Aldegonde. Mont-Ste.-Geneviève. Morlanwelz.	Bronchain (A.).	Anderlues.
39	12	Chimay . . . . .	17	Toutes les communes du canton.	Hennecart (A.).	Chimay.
40	12	Beaumont. . . . .	15	Id.	Rassart (L.).	Beaumont.
41	12	Merbes-le-Château.	17	Id.	Taminiaux (F.).	Fontaine-Walmont

466. — 11 NOVEMBRE 1851. — *Arrêté royal qui approuve les statuts de la société anonyme des charbonnages réunies, à Charleroy.* (Monit. du 14 novembre 1851.)

467. — 11 NOVEMBRE 1851. — *Arrêté royal qui approuve les statuts de la société anonyme du charbonnage de Sacré-Madame.* (Monit. du 18 novembre 1851.)

468. — 12 NOVEMBRE 1851. — *Loi qui ouvre un crédit supplémentaire de 55,000 francs au département de l'intérieur, pour les frais résultant de l'exposition universelle de Londres (1).* (Monit. du 16 novembre 1851.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Présent, à la chambre des représentants le 29 juillet 1851. — Rapport par M. de Liège le 21 août. — Discussion et adoption le 29, par 55 voix et 4 abstention.

Rapport au sénat par M. F. de Pitteurs-Illegaerts le 10 novembre. — Discussion le 11 et adoption le 12, par 36 voix.

Article unique. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit supplémentaire de cinquante-cinq mille francs (fr. 55,000), applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de l'industrie, à Londres.

Ce crédit sera couvert au moyen de bons du trésor et sera ajouté à l'art. 66 bis du chap. XIV du budget du département de l'intérieur de l'exercice 1851.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. CH. ROGIER.

469. — 12 NOVEMBRE 1851. — *Arrêté royal qui nomme directeur de la Banque nationale, en remplacement du sieur Vander Elst (F.), démissionnaire, le sieur Van Hoegaerden (Ch.), fabricant à Cureghem, ancien président du tribunal de commerce à Bruxelles.* (Monit. du 15 novembre 1851.)